

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 7 septembre 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

04-09-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert.

Adopté.

03. Adoption des procès-verbaux

04-09-02 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 août 2004 et celui de la séance spéciale tenue le 12 août 2004, soient acceptés tels que présentés.

Adopté.

a) Suivi aux procès-verbaux

Les conseillers n'ont aucune question concernant les procès-verbaux.

04. Correspondance

04-09-03 Camping municipal de l'Isle-aux-Grues

Considérant que des échantillons d'eau prélevés au camping municipal, le 7 juin par la Municipalité et le 9 juin par un fonctionnaire dûment autorisé du ministère de l'Environnement du Québec, ont révélé que l'eau distribuée devait être bouillie une minute avant d'être consommée ;

Considérant que suite à ces analyses, la Municipalité a affiché à tous les robinets que l'eau est non-potable et qu'elle doit être bouillie une minute avant la consommation ;

Considérant que des affiches permanentes (pictogrammes) indiquant que l'eau est non-potable seront installées en permanence à l'entrée de l'établissement ainsi qu'à chaque robinet afin d'éviter toute méprise aux utilisateurs ;

Considérant que la Municipalité n'offre aucun service de restauration et par conséquent ne distribue pas d'eau potable ;

Considérant que pour accommoder les visiteurs, la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, organisme sous l'égide de la Municipalité, offre de l'eau embouteillée et ce, à proximité du camping municipal ;

Considérant que pour la saison 2005, une distributrice d'eau sera installée au camping municipal ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la présente résolution abroge la résolution portant le numéro 04-08-10 intitulée *camping municipal*.

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues offre les services d'électricité et d'égout sur le terrain de camping municipal.

Que des affiches permanentes (pictogrammes) indiquant que l'eau est non-potable soient installées en permanence à l'entrée de l'établissement ainsi qu'à chaque robinet afin d'éviter toute méprise aux utilisateurs.

Que le bloc sanitaire (toilette et douche) devienne une halte routière pour les visiteurs avec des affiches indiquant que l'eau est non-potable et qu'elle doit être bouillie une minute avant la consommation.

Qu'une distributrice d'eau soit installée pour la saison 2005, près de la halte routière.

Que ces mesures soient conditionnelles à l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec et qu'en cas d'avis contraire, le camping municipal sera complètement fermé aux visiteurs.

Adopté.

Pour faire suite à un avis d'infraction du ministère de l'Environnement du Québec concernant la non-conformité de la fréquence des analyses bactériologiques de l'eau pour juillet 2004, une copie des rapports d'analyses effectuées durant la période mentionnée sera transmise au Ministère.

Monsieur Richard Douville, chef du Centre de services de Saint-Jean-Port-Joli pour le ministère des Transports du Québec accuse réception de la demande de la Municipalité concernant l'utilisation de l'entrepôt garage à l'aéroport pour le camion incendie.

Pour faire suite à cette lettre, monsieur le maire mentionne qu'il a contacté monsieur Robert Blanchette et qu'une entente devrait être signée prochainement.

04-09-04

Entente entre la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues et le ministère des Transports du Québec concernant l'utilisation de l'entrepôt garage de l'aéroport de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Considérant que la Municipalité a transmis une demande au ministère des Transports du Québec concernant l'utilisation de l'entrepôt garage de l'aéroport de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues afin d'y entreposer le camion incendie ainsi que le réservoir d'eau et ce, dans le but de rendre le service incendie opérationnel à l'année ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues autorise monsieur Jacques André Roy, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente.

Adopté.

04-09-05

Don pour la Société Canadienne du Cancer

Considérant que monsieur Gaston Robin adresse une demande de don pour sa participation à l'activité de financement de la Société Canadienne du Cancer «*Prison ou Caution*».

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un don de 25 \$ pour l'activité de financement de la Société Canadienne du Cancer «*Prison ou Caution*».

Adopté.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud a transmis le document « Plan stratégique 2004-2007 ».

Monsieur Gervais Simard, conseiller en environnement a transmis les documents « Demande d'autorisation pour utilisation non agricole, monsieur Jean-Yves Roy et madame Ginette Vézina » qui ont été déposés auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

La MRC de Montmagny a fait parvenir une copie de l'entente intermunicipale ainsi qu'un résumé de la banque de temps pour monsieur Nicolas Pilote.

La tarification 2005 du réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches est majorée de 2,3% pour s'établir à 3,19 \$ per capita.

Madame Manon Lecours, attachée politique de madame Nathalie Normandeau, accuse réception de la résolution concernant le Centre de services de santé et des services sociaux de Montmagny-L'Islet.

Dans le cadre du programme « Support à l'action bénévole », monsieur Norbert Morin fait parvenir un chèque au montant de 1 000 \$. Ce montant sera alloué au projet du parc récréatif.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a transmis sa décision concernant une demande de monsieur Stéphane Vézina et de madame Line Cloutier. La Commission autorise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit comme chemin d'accès, d'une superficie de 750,9 mètres carrés connue comme étant une partie du lot 124-P. Cependant, la Commission refuse le reste de la demande.

Monsieur Adrien Royer, chef, relation avec le milieu, confirme qu'Hydro-Québec accepte de majorer de 2 000 \$ sa participation financière pour le parc récréo-touristique. La participation globale d'Hydro-Québec au projet sera de 5 000 \$.

La Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues demande s'il était possible de trouver un stationnement sécuritaire pour le train balade et ce, près de la gare maritime, point de départ principal des tournées. Monsieur le maire indique que le terrain où est situé le stationnement pour les automobiles appartient au gouvernement du Québec et qu'une demande sera adressée afin d'aménager un espace de stationnement pour le train balade à la place de la plate-bande existante.

04-09-06 **Demande au gouvernement fédéral d'une exonération de la TPS pour les municipalités et les régies intermunicipales**

Considérant que le gouvernement fédéral a annoncé que la TPS serait remboursée à 100% aux municipalités et aux régies intermunicipales reconnues comme municipalité à partir du 1^{er} février 2004 ;

Considérant que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sont complètement exonérés de la TPS, laquelle ne leur est jamais facturée ;

Considérant que dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, toute mesure doit être prise pour simplifier la gestion de la TPS aussi bien au sein des municipalités que des services fédéraux ;

Considérant que l'exonération des municipalités et des régies intermunicipales reconnues comme une municipalité du paiement de TPS aurait pour résultat une importante économie de temps et d'énergie en administration ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues demande au gouvernement fédéral que les municipalités et les régies intermunicipales soient exonérées du paiement de la TPS.

Adopté.

05. Présentation et adoption des comptes

04-09-07 **Présentation et adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Groupe Dynaco	2 193,68
Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc.	35,17
Laboratoire de l'Environnement LCQ Inc.	128,83
Clément Normand	241,56
Yvette B. Normand	288,28
Matériel-Art Inc.	49,69
Équipement Bolduc Inc.	137,12
Simon Roy	200,00
Publicité Plastique Blais Ltée	707,40
Martin Mercier Inc.	247,30
MRC de Montmagny	368,54
Stéréoplus, Léonard Chabot Inc.	128,81
Jacques André Roy (remboursement d'achat)	165,53
Les Produits Armand Roy Inc.	74,71
Les Excavations Laurent & Frédéric Proulx	1 056,79
Éco-Centre du Golf Inc.	426,34
Michel Proulx meubles	17,20
Bureautique Côte-Sud	160,46
Mélanie Dugal, Steeve Rouillard	145,00
Andréanne Guimont	25,00
Épicerie Michel Gagné	356,27
André Roy	959,31
Réal Roy	2 237,22
Vitrerie L.C. Inc	886,31
Michel Gagné	1 000,00
Maire	466,64
Secrétaire	1 442,40
Total	14 145,56

Adopté.

06. Réfection du chemin de la Volière

04-09-08 Réfection du chemin de la Volière

Considérant que le chemin de la Volière nécessite des travaux majeurs ;

Considérant que pour faciliter l'accès au Centre de la Volière, il doit être élargi et que la surface doit être épaissie afin d'éviter les accumulations de neige ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues engage les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. pour effectuer les travaux de réfection du chemin de la Volière : élargir et épaissir la surface, ajouter cinq (5) voyages de gravier au coût approximatif de 8 000 \$.

Adopté.

07. Fondation Riopelle-Vachon

Monsieur le maire demande à ce que la population soit informée à savoir quand aura lieu le début des opérations de la Fondation Riopelle-Vachon. Monsieur Christian Vinet mentionne que le C.A. de la Fondation a eu une réunion la semaine dernière concernant l'accessibilité et les critères et que l'information sera disponible sur le site Internet de l'Isle-aux-Grues.

08. Liste des permis émis

La liste des permis émis pour le mois en cours est remise par la secrétaire aux conseillers.

09. Taxes impayées 2004

La liste des taxes impayées 2004 est remise aux conseillers.

10. Activités du maire

Monsieur le maire dresse un bref compte-rendu des rencontres auxquelles il a assisté :

- Rencontre avec monsieur Louis Maranda de la Société des traversiers du Québec concernant l'installation de la ligne sur le quai.
- Rencontre avec monsieur Robert Blanchette du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation d'un local à l'aéroport pour les équipements pour combattre les incendies.
- Rencontre avec des représentants de la Société de la faune et des parcs du Québec, le président de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc. et le président du Domaine de L'Isle-aux-Oyes afin d'établir un corridor aérien pour la période de chasse.
- Rencontre avec madame Andréanne Guimont et monsieur André Escojido. Ce dernier a présenté des propositions d'expositions pour la saison touristique 2005.
- Réunion de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny.

11. Varia

a) Achat de sable et de sel pour l'entretien hivernal des chemins municipaux

04-09-09 Achat d'abrasifs pré-mixés

Considérant que pour l'entretien hivernal des chemins municipaux, la Municipalité doit s'approvisionner d'abrasifs pré-mixés (sable et sel) ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues se procure deux (2) voyages de sable et sel pré-mixés.

Adopté.

b) Accès au fleuve

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil une demande de monsieur Stéphane Vézina réclamant de la Municipalité la somme de 1 000 \$, afin d'absorber les pertes encourues pour la location d'une partie du lot 124, soit le chemin qui longe la propriété de madame Ginette Lamoureux et monsieur Pierre Duchesne. Monsieur le maire propose une compensation de 250 \$ et demande le vote. Les conseillers refusent unanimement cette demande considérant que la Municipalité a déjà résolu d'acquérir cette partie de terrain et que pour ce faire, il fallait attendre la décision de la CPTAQ.

Monsieur Christian Vinet mentionne que les documents d'appels d'offre pour les travaux de rampe d'accès et de brise-lames ont été transmis par la Société de la faune et des parcs du Québec à quelques entrepreneurs de la région. Monsieur Vinet indique que le temps presse. Monsieur le maire demande que la grosse roche, qui est à l'endroit où les chaloupes arrivent, soit enlevée car cette dernière est surélevée, ce qui rend l'approche des embarcations très peu sécuritaire.

c) Déneigement

Une offre d'emploi pour un conducteur pour le camion-épandeur d'abrasif (sel et sable) pour l'entretien hivernal des chemins municipaux sera adressée aux résidents sous forme de lettre circulaire. Les conditions de l'emploi sont les suivantes :

Obligations de l'employé (e) :

- Posséder un permis de conduire
- Être disponible en tout temps pour épandre, au besoin, des abrasifs (sable et sel) sur les chemins municipaux
- Effectuer une tournée d'inspection, tôt le matin, afin de vérifier l'état des chemins et prioritairement des côtes
- Se charger de la vérification et de l'entretien régulier de la machinerie

Obligations de la Municipalité :

- Verser un salaire de 15 \$/l'heure
- Accorder une indemnité pour les tournées d'inspection (frais de déplacement) au taux de 0.35 \$/kilomètre

Date limite : 30 septembre 2004.

Monsieur le maire relate l'entente existante entre l'employé affecté au déneigement et la Municipalité. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent de rencontrer l'employé ultérieurement et lui demande de préparer une proposition.

d) Ligne d'attente sur le quai

Monsieur le maire indique que des problèmes sont survenus lors de l'embarquement des autos, il suggère d'installer un câble entre les poteaux existants et demande le vote. Les conseillers sont majoritairement en faveur de l'installation dudit câble, à l'exception de monsieur Christian Vinet qui juge que ce n'est pas nécessaire mais qui se rallie à la majorité. Monsieur le maire demande à l'assistance s'ils sont en accord avec cette décision. Unanimement les personnes présentes se prononcent en faveur de l'installation d'un câble. Ce dernier sera donc installé dans les prochains jours.

e) Abri pour piétons

Monsieur le maire mentionne que l'abri pour piétons est fonctionnel sur le quai de l'Isle-aux-Grues. La facture sera transmise à la Société des traversiers du Québec.

f) Rencontre des directeurs de la Société de la faune et des parcs du Québec

Monsieur le maire convoque les conseillers à une rencontre avec les directeurs de la Société de la faune et des parcs du Québec qui aura lieu le 15 septembre 2004, au bateau Ivre, à 11h15. Une invitation sera également transmise à monsieur Patrick Vézina, président de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc. et monsieur Gilbert Lavoie, président de l'Association de pourvoiries de l'Isle-aux-Grues Inc..

04-09-10 Rencontre des directeurs de la Société de la faune et des parcs du Québec

Considérant qu'une rencontre des directeurs de la Société de la faune et des parcs du Québec, du président de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc., du président de l'Association de pourvoiries de l'Isle-aux-Grues Inc. et des membres du Conseil municipal se tiendra le 15 septembre 2004 ;

Considérant que lors de cette rencontre, la Municipalité désire offrir un apéritif et une dégustation de fromages de l'île ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues défraie les frais relatifs pour un apéritif et une dégustation de fromages de l'île lors de la rencontre des directeurs de la Société de la faune et des parcs du Québec, le 15 septembre 2004.

Adopté.

g) Statistiques et publicité touristique

Monsieur Michel Rousseau présente les statistiques préparées par madame Andréanne Guimont pour le train balade et les différentes expositions et monsieur Christian Vinet expose l'aspect financier de ces activités.

Monsieur Vinet fait mention d'une carte de l'ATR « *RÉGIONS TOURISTIQUES ATTRAITS* » sur laquelle l'Isle-aux-Grues n'apparaît pas.

h) Entretien sur le lot (84-P) de la Municipalité

04-09-11 Travaux d'entretien sur le lot (84-P) de la Municipalité

Considérant que pour éviter que le terrain du lot 84-P devienne jonché de mauvaises herbes et arbustes de toutes sortes, la Municipalité doit faire effectuer des travaux d'entretien ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues confie à monsieur Simon Roy la tâche d'effectuer les travaux de fauchage nécessaires pour l'entretien du lot 84-P.

Adopté.

i) L'inspection des bâtiments

Monsieur Christian Vinet mentionne que, suite à une rencontre avec monsieur Charles Gauthier, pompier préventionniste à la ville de Montmagny, une inspection de certains bâtiments (bâtiments publics, gîtes et pourvoiries) aura lieu dans les prochaines semaines. Des pompiers volontaires seront en formation lors de ces visites.

04-09-12 **Rémunération pour les pompiers volontaires qui agissent à titre de préventionnistes**

Considérant que des pompiers volontaires seront en formation lors des visites de monsieur Charles Gauthier, pompier préventionniste à la ville de Montmagny ;

Considérant que ces pompiers volontaires, suite à cette formation, effectueront ultérieurement le travail de préventionnistes ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues rémunère les pompiers volontaires qui suivront une formation et qui agiront ultérieurement à titre de préventionnistes, au taux horaire de 10\$/l'heure.

Adopté.

j) Étude sur la "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport"

Monsieur Denis Boulanger mentionne qu'il reste quelques rajustements à apporter à l'étude "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport" avant la présentation officielle qui devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

12. Période de questions

13. Levée de la séance

04-09-13 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 23h25, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.-trés.